

Nombre de membres  
composant le Conseil municipal : 33  
Membres en exercice : 33  
Membres présents à la séance : 27

**COMMUNE DE VALENTON**  
**extrait du registre des délibérations**  
**du Conseil municipal**

**SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2010**

L'an deux mille dix, le 09 novembre à 20H30, le Conseil municipal légalement convoqué le 02 novembre 2010, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Françoise BAUD, Maire.

**PRESENTS** : MME Françoise BAUD, M. Laurent PERICHON, MME Françoise LABAT, M. Bruno NOEL, MME Nadia KOUCHIT-MOUHEB, Patrick RATTER, MME Hélène SISSLER, M. Léandre CORTANA, MME Martine ALBERT, M. Gaston DONGOIDA, M. Jean JEANNOT, M. Serge MERCIER, MME Dominique LABRUYERE-CUPERLIER, M. Bouchaïb SENHAJI, M. Ginot TCHAFFA-DOUNOU (arrivé à 20h58), MME Bernadette CUSAN, MME Sylvie ARRIAU (arrivée à 20h47), MME Oumy KEITA (arrivée à 21h19), MME Magali AUBERT, MME Valérie LEVERDIER, M. Christian HONORE (arrivé à 20h47), M. Mouaz BOUBAKER (arrivé à 20h47), M. Louis GADET, MME Cécile NSOGA, M. Arnaud VEDIE, MME Véronique BENETEAU DE LAPRAIRIE, MME Yvette DHEE

**EXCUSES AYANT DONNE MANDAT** : MME Lauriane CHAISE à MME Nadia KOUCHIT-MOUHEB, MME Sylvaine GALEA à MME Martine ALBERT, M. Jean-Baptiste PONIN à MME Hélène SISSLER, MME Aurélie PUDELKO à M. Léandre CORTANA

**ABSENT** : M. Alain TESSON, M. Régie KAMDEM

Début de séance à 20h38

**N°10/146 : CONTRIBUTION DEBAT PUBLIC METRO ARC EXPRESS - GRAND PARIS**

Le Conseil municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le rapport ci-joint,

**VU** le dossier du maître d'ouvrage relatif au métro de rocade Arc Express,

**VU** le dossier du maître d'ouvrage relatif au réseau de transport public du Grand Paris,

**CONSIDERANT** l'ouverture de deux débats publics sur une période 4 mois entre le 1<sup>er</sup> octobre 2010 et le 1<sup>er</sup> février 2011 sur deux projets de métro automatique en rocade, celui d'Arc Express et celui du réseau de transport public du Grand Paris,

**CONSIDERANT** qu'il est primordial d'améliorer et de développer les transports publics pour faciliter le déplacement des usagers mais aussi constituer une véritable alternative à l'usage de l'automobile,

**CONSIDERANT** qu'un maillage renforcé des réseaux de transport au niveau départemental et plus largement entre les villes de banlieue de la petite couronne est une condition nécessaire pour limiter le temps de transports des Valentonnois et par la même contribuer à améliorer leur qualité de vie,

**CONSIDERANT** que, quel que soit le projet de métro automatique en rocade retenu, il doit être accompagné d'une politique efficace de rabattement des lignes de transport public irrigant le territoire vers les gares projetées,

**CONSIDERANT** que les institutions, personnes morales et collectivités ont la possibilité de rédiger une contribution sur ces deux projets de métro appelés "cahier d'acteur" qui seront versés au débat public,

**CONSIDERANT** le cahier d'acteur ci-joint,

**VU** l'avis des Commissions "Aménagement - Urbanisme et foncier - Travaux - Habitat", "Environnement - Développement durable - Transports" et "Développement économique - Emploi" réunies conjointement le 3 novembre 2010.

**Après en avoir délibéré  
Le Conseil décide**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : D'émettre une contribution appelée "Cahier d'acteur" commune aux deux Débats Publics des projets de métro automatique "Arc Express" et "Réseau de transport public du Grand Paris".

**ARTICLE 2** : Dit que la présente délibération et le cahier d'acteur seront notifiés à la Commission Nationale des Débats Publics et aux deux Commissions Particulières.

Délibération adoptée à la majorité (30 pour. 1 abstention : Monsieur Christian HONORE).

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme.

**Tout recours contre la présente délibération doit être formé auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois à partir de la notification de la délibération.**